

Région Bruxelles-Capitale

<i>Droits d'enregistrement</i>	3	Chapitre VIII. [Dispositions diverses relatives à la liquidation des droits et au paiement du montant dû].	36
Code des Droits d'Enregistrement, d'Hypothèque et de Greffe – Région Bruxelles-Capitale	3	Chapitre IX. Obligations en vue d'assurer la perception des droits	37
<i>Titre I. Droit d'enregistrement</i>	3	<i>Section I. Mentions à insérer dans certains actes</i>	37
Chapitre I. Formalité de l'enregistrement et établissement de l'impôt	3	<i>Section II. Prescriptions relatives à la délivrance des expéditions.</i>	37
Chapitre II. Division des droits et règles générales de perception	5	<i>Section III. Répertoire des actes.</i>	38
Chapitre III. Obligation de l'enregistrement	6	<i>Section IV. Devoir de communication</i>	39
<i>Section I. Actes et déclarations assujettis à la formalité</i>	6	<i>Section V. Obligations imposées aux officiers publics en vue d'assurer le recouvrement du droit d'enregistrement.</i>	41
<i>Section II. Délais pour la présentation à la formalité</i>	8	Chapitre X. Moyens de preuve	41
<i>Section III. Personnes tenues de l'obligation de l'enregistrement</i>	9	<i>Section I. Dispositions générales</i>	41
<i>Section IV. Lieu de l'enregistrement</i>	9	<i>Section II. Expertise de contrôle.</i>	41
<i>Section V. Sanctions.</i>	10	Chapitre XI. Insuffisance d'estimation, dissimulation et simulation, sanctions	43
Chapitre IV. Fixation des droits.	11	Chapitre XII. Peines correctionnelles.	43
<i>Section I. Transmissions à titre onéreux de biens immeubles.</i>	11	Chapitre XIII. Restitution	46
<i>Section II. Ventes publiques de biens meubles corporels</i>	15	Chapitre XIV. Prescription	49
<i>Section III. [...]</i>	15	Chapitre XV. Poursuites et instances.	50
<i>Section IV. Baux</i>	15	Chapitre XVI. Dispositions particulières relatives aux ventes publiques de meubles	51
<i>Section V. [...]</i>	16	Chapitre XVII. Renseignements à fournir par [l'Administration générale de la Documentation patrimoniale]	52
<i>Section VI. Constitutions d'hypothèque [...]</i>	16	Chapitre XVIII. [Droit spécial sur la nationalité, les lettres patentes de noblesse et les autorisations de changer de nom ou de prénoms].	53
<i>Section VII-VIII. [...]</i>	17	<i>Section I. [Nationalité].</i>	53
<i>Section IX. [...]</i>	17	<i>Section II. [Lettres patentes de noblesse et autorisations de changer de nom ou de prénoms].</i>	54
<i>Section X. Partages</i>	17	<i>Section III. [Dispositions communes aux sections II et III]</i>	54
<i>Section XI. [Sociétés]</i>	18	Chapitre XIX. Amende spéciale pour dépôt tardif des actes de société soumis à publications	54
<i>Section XII. Donations</i>	22	<i>Titre II. Droit d'hypothèque</i>	55
Sous-section I. Dispositions générales	22	<i>Titre III. Droit de greffe</i>	55
Sous-section II. [Dispositions spécifiques aux donations d'entreprises].	25	Chapitre I. Etablissement de l'impôt et fixation des droits	55
<i>Section XIII. [...]</i>	28	<i>Section I. Droit de mise au rôle.</i>	56
<i>Section XIV. Jugements et arrêts</i>	28	<i>Section Ibis. Droit de rédaction.</i>	56
<i>Section XV-XVII. [...]</i>	29	<i>Section II. Droit d'expédition</i>	57
<i>Section XVIII. [...]</i>	29	<i>Section III. [...]</i>	58
<i>Section XIX. Protêts</i>	29	<i>Section IV. Droit d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et aux registres des groupements d'intérêt économique</i>	58
[<i>Section XIXbis. Actes et écrits annexés</i>]	29	Chapitre II. Exemptions	58
<i>Section XX. Actes exemptés du droit proportionnel et assujettis au droit fixe général.</i>	29	Chapitre III. Dispositions diverses.	59
[<i>Section XXI. Actes exemptés du droit proportionnel et assujettis à un droit fixe spécifique de 10 euros.</i>]	31	<i>Section I. Mesures tendant à favoriser, par une réduction des droits d'enregistrement, la construction de nouveaux bâtiments.</i>	66
Chapitre V. Enregistrement en débet	32	<i>Section II. Dispositions diverses.</i>	66
Chapitre VI. Enregistrement gratuit	32		
Chapitre VII. Exemption de la formalité de l'enregistrement	34		

Arrêté royal du 11 janvier 1940 relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - Région Bruxelles-Capitale . . . 68

Annexe I.	70
Annexe II.	72

Arrêté royal du 18 juillet 1972 relatif à l'exécution des articles 117 et 120 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - région Bruxelles-Capitale 72

Droits de Succession 75

Code des droits de Succession – Région de Bruxelles-Capitale. 75

Livre I. Droits de succession et de mutation par décès	75
Chapitre I. Etablissement des droits	75
Section I. Successions ab intestat et testamentaires	75
Section II. Transmissions et dispositions assimilées aux mutations à cause de mort	75
Chapitre II. Actif imposable	77
Section I. Droit de succession	77
Section II. Droit de mutation par décès	77
Chapitre III. Evaluation de l'actif imposable	77
Section I. Règles générales	77
Section II. Règles particulières	78
Chapitre IV. Passif admissible	79
Chapitre V. Déclaration de succession	80
Section I. Obligation de déclarer	80
Section II. Personnes tenues de déclarer - Bureau compétent	80
Section III. Délai	81
Section IV. Forme et contenu	81
Section V. Défaut de déclaration	82
Chapitre VI. Tarif des droits	82
Section I. Tarif général	82
Section II. Règles particulières	84
Chapitre VII. Exemptions et réductions	84
Section I. Exemptions	84
Section II. Réductions	85
Chapitre VIII. Liquidation des droits	89
Section I. Règles générales	89
Section II. Règles particulières	90
Chapitre IX. Paiement des droits et amendes	90
Section I. Obligation	90
Section II. Contribution	91
Section III. Délai de paiement	91

Section IV. Intérêt moratoire	92
Section V. Modes de paiement	92
Chapitre X. Garanties de l'état	93
Section I. Sécurité réelles	93
Section II. [Héritier habitant en dehors de l'Espace économique européen]	94
Chapitre XI. Obligations imposées à des tiers en vue d'assurer la juste perception des droits de succession dus par suite du décès d'habitants du royaume	94
Chapitre XIbis. Disposition commune à tous les impôts	98
Chapitre XII. Moyens de preuve	98
Section I. Moyens de preuve de droit commun	98
Section II. Moyens spéciaux de preuve	98
Section III. Expertise de contrôle	99
Chapitre XIII. Pénalités	100
Section I. Amendes fiscales	100
Section II. Peines correctionnelles	101
Chapitre XIV. Restitution des droits	103
Chapitre XV. Prescription	104
Chapitre XVI. Poursuites et instances	105
Chapitre XVII. Renseignements à fournir par [l'Administration générale de la Documentation patrimoniale]	106
[Chapitre XVIII. Dispositions communes à tous les impôts]	107

Livre II. Taxe compensatoire des droits de succession	113
Chapitre I. Etablissement de la taxe	113
Chapitre II. Assiette de la taxe	114
Chapitre III. Déclaration	115
Chapitre IV. Liquidation et paiement de la taxe	115
Chapitre V. Dispositions diverses	115

Livre IIbis. Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif [...] et sur les entreprises d'assurances	122
--	-----

Livre III. [...]	131
Section I. Mesures générales	132
Section II. Mesures particulières	132

Arrêté royal du 31 mars 1936 portant règlement général des droits de succession - Région Bruxelles-Capitale. . 133	
Annexe I.	135
Annexe II. Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif	136
Annexe III. [...]	136
Annexe IV. Taxe annuelle sur les entreprises d'assurances	136

Arrêté royal du 26 août 2003 contenant des règles complémentaires relatives à la dation d'oeuvres d'art comme mode de paiement des droits de succession, fixant les règles précises relatives au paiement et à la restitution des frais d'évaluation visés à l'article 83/3 du Code des droits de succession et à l'article 111, alinéa 5, du Code des impôts sur les revenus 1992 et fixant la date d'entrée en vigueur de chacun des articles de la loi du 21 juin 2001 visant à modifier les conséquences sur l'impôt sur les revenus des donations à l'Etat et les modalités des datations d'oeuvres d'art en paiement de droits de succession - Région Bruxelles-Capitale	137
Chapitre I. Dépôt de la demande d'évaluation	137
Chapitre II. Examen des œuvres d'art	138
Chapitre III. Règles spécifiques d'exécution de l'article 83/3 du Code des droits de succession	139
Section I. Les œuvres d'art offertes appartiennent partiellement ou entièrement à la succession	139
Section II. Les œuvres d'art offertes n'appartiennent pas à la succession	140
Section III. Acceptation de l'offre de dation en paiement et de la remise des œuvres d'art	141
Chapitre IV. Règles spécifiques relatives à l'article 104, 5°, b), et à l'article 111 du Code des impôts sur les revenus 1992	141
Chapitre V. Frais d'évaluation	142
Chapitre VI. Disposition abrogatoire	142
Chapitre VII. Entrée en vigueur et disposition d'exécution	142
Région wallonne	
<i>Droits d'enregistrement</i>	147
Code des Droits d'Enregistrement, d'Hypothèque et de Greffe – Région wallonne	147
<i>Titre I. Droit d'enregistrement</i>	147
Chapitre I. Formalité de l'enregistrement et établissement de l'impôt	147
Chapitre II. Division des droits et règles générales de perception	149
Chapitre III. Obligation de l'enregistrement	150
Section I. Actes et déclarations assujettis à la formalité	150
Section II. Délais pour la présentation à la formalité	152
Section III. Personnes tenues de l'obligation de l'enregistrement	153
Section IV. Lieu de l'enregistrement	153
Section V. Sanctions	154
Chapitre IV. Fixation des droits	155
Section I. Transmissions à titre onéreux de biens immeubles	155
Section II. Ventes publiques de biens meubles corporels	163
Section III. [...]	164
Section IV. Baux	164
Section V. [...]	164
Section VI. Constitutions d'hypothèque [...]	164
Section VII-VIII. [...]	166
Section IX. Mainlevées	166
Section X. Partages	166
Section XI. [Sociétés]	166
Section XII. Donations	171
Sous-section I. Dispositions générales	171
Sous-section II. Dispositions spécifiques aux donations d'entreprises	176
Section XIII. [...]	179
Section XIV. Jugements et arrêts	179
Section XV-XVII. [...]	180
Section XVIII. [...]	180
Section XIX. Protêts	181
[Section XIXbis. Actes et écrits annexés]	181
Section XX. Actes exemptés du droit proportionnel et assujettis au droit fixe général	181
Section XXI. Actes exemptés du droit proportionnel et assujettis à un droit spécifique de 10 euros	184
Chapitre V. Enregistrement en débit	184
Chapitre VI. Enregistrement gratuit	185
Chapitre VII. Exemption de la formalité de l'enregistrement	186
Chapitre VIII. [Dispositions diverses relatives à la liquidation des droits et au paiement du montant dû]	189
Chapitre IX. Obligations en vue d'assurer la perception des droits	190
Section I. Mentions à insérer dans certains actes	190
Section II. Prescriptions relatives à la délivrance des expéditions	190
Section III. Répertoire des actes	191
Section IV. Devoir de communication	192
Section V. Obligations imposées aux officiers publics en vue d'assurer le recouvrement du droit d'enregistrement	193
Chapitre X. Moyens de preuve	194
Section I. Dispositions générales	194
Section II. Expertise de contrôle	194
Chapitre XI. Insuffisance d'estimation, dissimulation et simulation, sanctions	195

Chapitre XII. Peines correctionnelles	196	Livre I. Droits de succession et de mutation par décès	225
Chapitre XIII. Restitution	199	Chapitre I. Etablissement des droits	225
Chapitre XIV. Prescription	201	Section I. Successions ab intestat et testamentaires	225
Chapitre XV. Poursuites et instances	202	Section II. Transmissions et dispositions assimilées aux mutations à cause de mort	225
Chapitre XVI. Dispositions particulières relatives aux ventes publiques de meubles	203	Chapitre II. Actif imposable	227
Chapitre XVII. Renseignements à fournir par [l'Administration générale de la Documentation patrimoniale]	205	Section I. Droit de succession	227
Chapitre XVIII. [Droit spécial sur la nationalité, les lettres patentes de noblesse et les autorisations de changer de nom ou de prénoms]	205	Section II. Droit de mutation par décès	227
Section I. [Nationalité]	205	Chapitre III. Evaluation de l'actif imposable	227
Section II. [Lettres patentes de noblesse et autorisations de changer de nom ou de prénoms]	206	Section I. Règles générales	227
Section III. [Dispositions communes aux sections II et III]	206	Section II. Règles particulières	227
Chapitre XIX. Amende spéciale pour dépôt tardif des actes de société soumis à publications	206	Chapitre IV. Passif admissible	229
Titre II. Droit d'hypothèque	207	Chapitre V. Déclaration de succession	229
Titre III. Droit de greffe	207	Section I. Obligation de déclarer	229
Chapitre I. Etablissement de l'impôt et fixation des droits	207	Section II. Personnes tenues de déclarer – Bureau compétent	230
Section I. Droit de mise au rôle	208	Section III. Délai	231
Section Ibis. Droit de rédaction	208	Section IV. Forme et contenu	231
Section II. Droit d'expédition	209	Section V. Défaut de déclaration	232
Section III. [...]	210	Chapitre VI. Tarif des droits	232
Section IV. Droit d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et aux registres des groupements d'intérêt économique	210	Section I. Tarif général	232
Chapitre II. Exemptions	210	Section II. Règles particulières	233
Chapitre III. Dispositions diverses	211	Chapitre VII. Exemptions et réductions	234
Section I. Mesures tendant à favoriser, par une réduction des droits d'enregistrement, la construction de nouveaux bâtiments	219	Section I. Exemptions	234
Section II. Dispositions diverses	219	Section II. Réductions	238
Arrêté royal du 11 janvier 1940 relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - Région wallonne	220	Chapitre VIII. Liquidation des droits	242
Annexe I.	222	Section I. Règles générales	242
Arrêté royal du 18 juillet 1972 relatif à l'exécution des articles 117 et 120 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - Région wallonne	224	Section II. Règles particulières	242
<i>Droits de succession</i>	225	Chapitre IX. Paiement des droits et amendes	243
Code des Droits de Succession – Région wallonne	225	Section I. Obligation	243
		Section II. Contribution	243
		Section III. Délai de paiement	244
		Section IV. Intérêt moratoire	244
		Section V. Modes de paiement	244
		Chapitre X. Garanties de l'état	245
		Section I. Sûretés réelles	245
		Section II. [Héritier habitant en dehors de l'Espace économique européen]	246
		Chapitre XI. Obligations imposées à des tiers en vue d'assurer la juste perception des droits de succession dus par suite de décès d'habitants du royaume	247
		Chapitre XII. Disposition commune à tous les impôts	251
		Chapitre XII. Moyens de preuve	251
		Section I. Moyens de preuve de droit commun	251
		Section II. Moyens spéciaux de preuve	251
		Section III. Expertise de contrôle	252
		Chapitre XIII. Pénalités	253
		Section I. Amendes fiscales	253
		Section II. Peines correctionnelles	254
		Chapitre XIV. Restitution des droits	256
		Chapitre XV. Prescription	257
		Chapitre XVI. Poursuites et instances	258

Chapitre XVII. Renseignements à fournir par [l'Administration générale de la Documentation patrimoniale]	259	Chapitre III. Règles spécifiques d'exécution de l'article 83/3 du Code des droits de succession	292
Chapitre XVIII. Dispositions communes à tous les impôts]	259	<i>Section I. Les oeuvres d'art offertes appartiennent partiellement ou entièrement à la succession</i>	292
Livre II. Taxe compensatoire des droits de succession	266	<i>Section II. Les oeuvres d'art offertes n'appartiennent pas à la succession</i>	293
Chapitre I. Etablissement de la taxe	266	<i>Section III. Acceptation de l'offre de dation en paiement et de la remise des oeuvres d'art</i>	293
Chapitre II. Assiette de la taxe.	267	Chapitre IV. Règles spécifiques relatives à l'article 104, 5 ^o , b), et à l'article 111 du Code des impôts sur les revenus 1992	294
Chapitre III. Déclaration.	267	Chapitre V. Frais d'évaluation.	294
Chapitre IV. Liquidation et paiement de la taxe	268	Chapitre VI. Disposition abrogatoire	295
Chapitre V. Dispositions diverses	268	Chapitre VII. Entrée en vigueur et disposition d'exécution	295
Livre IIbis. Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif [...] et sur les entreprises d'assurances.	275	Arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 portant exécution du décret du 26 avril 2018 modifiant le Code des droits de succession et le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue d'exempter de droits de partage, de donation et de succession des biens immobiliers classés comme monument.	296
Livre III. [...]	284	Chapitre I. Généralités	296
<i>Section I. Mesures générales</i>	<i>284</i>	Chapitre II. Exemption des droits de succession des biens immobiliers classés comme monuments	296
<i>Section II. Mesures particulières</i>	<i>285</i>	Chapitre III. Exemption des droits de partage, de donation des biens immobiliers classés comme monuments	298
Arrêté royal du 31 mars 1936 portant règlement général des droits de succession - Région wallonne	286	Chapitre IV. Dispositions finales.	300
Annexe I.	288		
Annexe II. Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif	289		
Annexe III. [...]	289		
Annexe IV. Taxe annuelle sur les entreprises d'assurances.	289		
Arrêté royal du 26 août 2003 contenant des règles complémentaires relatives à la dation d'oeuvres d'art comme mode de paiement des droits de succession, fixant les règles précises relatives au paiement et à la restitution des frais d'évaluation visés à l'article 83/3 du Code des droits de succession et à l'article 111, alinéa 5, du Code des impôts sur les revenus 1992 et fixant la date d'entrée en vigueur de chacun des articles de la loi du 21 juin 2001 visant à modifier les conséquences sur l'impôt sur les revenus des donations à l'Etat et les modalités des dations d'oeuvres d'art en paiement de droits de succession - Région Wallonne	290		
Chapitre I. Dépôt de la demande d'évaluation	290		
Chapitre II. Examen des oeuvres d'art.	291		
		Région flamande	
		<i>Impôt de succession et d'enregistrement</i>	303
		Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 (Extrait)	303
		<i>Titre 1. Dispositions introductives</i>	303
		Chapitre 1. Dispositions générales et définitions.	303
		<i>Titre 2. Perception des impôts</i>	310
		[Chapitre 7. [Impôt de succession]].	310
		[Section 1. Objet imposable]	310
		<i>Section 2. Contribuables</i>	312
		[Section 3. Base imposable].	312
		[Sous-section 1. Généralités].	312

[Sous-section 2. Actif de la succession] . . .	312	<i>[Section 6. Exemptions]</i>	351
[Sous-section 3. Valorisation de l'actif] . . .	315	<i>[Section 7. Modalité de perception]</i>	351
[Sous-section 4. Passif de la succession] . . .	316	Titre 3. Perception et recouvrement.	352
[Sous-section 5. Imputation du passif sur l'actif]	317	Chapitre 1. Dispositions préliminaires, centimes additionnels, décime additionnel et indemnisations administratives	352
<i>[Section 4. Tarifs]</i>	317	Chapitre 2. Enrôlement	354
[Sous-section 1. Dispositions générales] . . .	317	<i>Section 1. Généralités</i>	354
[Sous-section 2. Tarifs réduits]	319	<i>Section 2. Exequatur</i>	355
<i>[Section 5. Réductions]</i>	321	<i>Section 3. Personnes décédées et indivisions</i>	355
<i>[Section 6. Exonération]</i>	322	<i>Section 4. Imposition pour une société reprenneuse ou attributaire</i>	355
<i>[Section 7. Modalités de perception]</i>	324	<i>Section 5. Calcul et mode d'arrondissement</i>	355
[Chapitre 8. [Impôt de donation]]	324	Chapitre 3. Procédure d'imposition	355
<i>[Section 1. Objet imposable]</i>	324	<i>Section 1. [Déclaration]</i>	355
<i>[Section 2. Contribuables]</i>	325	<i>Section 2. Année d'imposition et période imposable</i>	363
<i>[Section 3. Base imposable]</i>	325	<i>Section 3. Délai d'imposition</i>	365
<i>[Section 4. Tarifs]</i>	326	<i>Section 4. Feuille d'imposition</i>	366
[Sous-section 1. Généralités]	326	<i>Section 5. Envoi</i>	366
[Sous-section 2. Dispositions temporaires concernant les donations de parcelles de terrain destinées à la construction d'habitations selon les prescriptions d'urbanisme]	327	Chapitre 4. Paiements	366
[Sous-section 3. Tarifs pour donations d'immeubles soumis à une rénovation énergétique ou d'immeubles disposant d'une attestation de conformité qui sont loués]	329	<i>Section 1. Généralités</i>	366
[Sous-section 4. Tarifs pour donations d'un monument protégé soumis à une obligation d'investissement]	330	<i>Section 2. Délai de paiement</i>	366
<i>[Section 5. Réductions]</i>	331	<i>Section 3. Mode de paiement</i>	367
<i>[Section 6. Exonérations]</i>	331	<i>Section 4. Mentions sur le formulaire de paiement</i>	367
<i>[Section 7. Modalités de perception]</i>	334	<i>Section 5. Preuve de paiement</i>	367
[Chapitre 9. Droit de vente]	335	<i>Section 6. Date des effets du paiement</i>	367
<i>[Section 1. Objet imposable]</i>	335	<i>Section 7. Mode d'imputation de paiement, d'utilisation et d'apurement.</i>	367
<i>[Section 2. Contribuables]</i>	336	<i>Section 8. Facilités de paiement</i>	368
<i>[Section 3. Base imposable]</i>	336	Chapitre 5. Réclamation	368
<i>[Section 4. Tarifs]</i>	337	<i>Section 1. Notification de réception.</i>	368
[Sous-section 1. Généralités]	337	<i>Section 2. Délai de réclamation</i>	368
[Sous-section 2. Tarifs réduits]	338	<i>Section 3. Personnes physiques et personnes morales pouvant introduire une réclamation et mode d'introduction de la réclamation</i>	369
<i>[Section 5. Réductions]</i>	342	<i>Section 4. Compétences d'enquête</i>	369
<i>[Section 6. Exonérations]</i>	344	<i>Section 5. Temps imparti au traitement</i>	370
<i>[Section 7. Mode de perception]</i>	347	<i>Section 6. Mode de décision en cas de réclamation</i>	370
[Chapitre 10. Droit de partage]	347	<i>Section 7. Décision collective</i>	370
<i>[Section 1. Objet imposable]</i>	347	<i>Section 8. Audition</i>	370
<i>[Section 2. Contribuables]</i>	348	<i>Section 9. Notification</i>	370
<i>[Section 3. Base imposable]</i>	348	Chapitre 6. Exonération d'office	370
<i>[Section 4. Tarifs]</i>	348	Chapitre 7. Annulation	373
<i>[Section 5. Réductions]</i>	349	Chapitre 8. Recours judiciaire	374
<i>[Section 6. Exonérations]</i>	349	Chapitre 9. Intérêts	374
<i>[Section 7. Modalité de perception]</i>	350	<i>Section 1. Intérêts de retard</i>	374
[Chapitre 11. Droit sur [la constitution] d'hypothèque]	350	<i>Section 2. Intérêts moratoires.</i>	374
<i>[Section 1. Objet imposable]</i>	350	Chapitre 10. Recouvrement	375
<i>[Section 2. Redevables]</i>	351	<i>Section 1. Rappel.</i>	375
<i>[Section 3. Base imposable]</i>	351	<i>Section 2. Dernier rappel.</i>	375
<i>[Section 4. Tarifs]</i>	351	<i>Section 3. Poursuite.</i>	375
<i>[Section 5. Réductions]</i>	351	Sous-section 1. Généralités	375
		Sous-section 2. Poursuite directe	376
		Sous-section 3. Poursuite indirecte	376
		Sous-section 4. Frais de poursuite	376

Sous-section 5. Personnes chargées de la poursuite	376	Chapitre 18. Majoration d'impôts et amendes administratives	400
<i>Section 4. Cas particuliers</i>	376	Chapitre 19. Secret professionnel	406
Sous-section 1. Recouvrement auprès d'époux ou ex-époux et auprès des cohabitants légaux ou les ex-cohabitants légaux	376	[Chapitre 20. Renseignements à fournir]	406
Sous-section 2. Recouvrement auprès de sociétés	377	[Chapitre 21. Attestations antérieures]	406
Sous-section 3. Recouvrement auprès des héritiers	377	[Chapitre 22. Décisions anticipées sur les matières et dispositions énoncées dans le présent code]	407
Sous-section 4. Recouvrement auprès d'autres personnes tenues de payer les dettes	377	Titre 4. Dispositions modificatives	408
Sous-section 5. Recouvrement de l'Euro-vignette auprès de débiteurs d'impôts autres que le propriétaire	378	Chapitre 1. Modifications du code du 23 novembre 1965 des taxes assimilées aux impôts sur les revenus	408
Sous-section 6. Recouvrement d'impôts contestés	378	Titre 5. Dispositions abrogatoires et mesures transitoires	408
<i>Section 5. Sûretés</i>	378	Titre 6. Titre de citation	410
Sous-section 1. Garantie	378	Titre 7. Dispositions d'entrée en vigueur	410
Sous-section 2. Privilège	379	[Annexe 1.] Tableaux de concordance 1	411
Sous-section 3. Hypothèque légale	379	<i>Tableaux 1-16. [...]</i>	411
[Sous-section 4. Droits de tiers de bonne foi]	380	<i>Tableau 17. Code du 31 mars 1936 des droits de succession (C. Succ.)</i>	411
[Sous-section 5. Héritier habitant en dehors de l'Espace économique européen]	380	<i>Tableau 18. Code du 30 novembre 1939 des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (C. enr.)</i>	414
Chapitre 11. Assistance internationale mutuelle	381	<i>Tableau 19. Arrêté royal du 11 janvier 1940 relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (AR/C. enr.)</i>	419
Chapitre 12. Obligations de tiers	381	<i>Tableau 20. Arrêté du Gouvernement flamand du 3 mai 1995 réglant l'exonération de droits de succession afférents aux parts de sociétés créées dans le cadre de la réalisation et/ou du financement de programmes d'investissement de résidences-services</i>	419
<i>Section 1. Obligations de notification de tiers</i>	381	<i>Tableau 21. Arrêté du Gouvernement flamand du 2 mars 2012 portant exécution des articles 140quinquies et 140sexies du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, et des articles 60/4 et 60/5 du Code des droits de succession</i>	419
<i>Section 2. Obligations des établissements ou structures de crédit</i>	386	[Annexe 1.] Tableaux de concordance 2	419
[<i>Section 3. Autres obligations dans le cadre de l'impôt d'enregistrement</i>]	387	<i>Tableaux 1-16. [...]</i>	419
[<i>Section 4. Obligations de tiers dans le cadre de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement</i>]	390	<i>Tableau 17. Code flamand des Droits de Succession du 31 mars 1936 (Code Succ.)</i>	419
[<i>Section 4. Obligations dans le cadre de l'action civile</i>]	390	<i>Tableau 18. Code des Droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe du 30 novembre 1939 (C.enr.)</i>	422
Chapitre 13. Enquête et contrôle	391	<i>Tableau 19. Arrêté royal du 11 janvier 1940 relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (AR/C. enr.)</i>	426
<i>Section 1. Contrôle administratif</i>	391	<i>Tableau 20. Arrêté du Gouvernement flamand du 3 mai 1995 réglant l'exonération de droits de succession afférents aux parts de sociétés créées dans le cadre de la réalisation et/ou du financement de programmes d'investissement de résidences-services</i>	426
Sous-section 1. Généralités	391	<i>Tableau 21. Arrêté du Gouvernement flamand du 2 mars 2012 portant exécution des articles 140quinquies et 140sexies du Code des Droits d'enregistrement, d'Hypothèque et de Greffe, et des articles 60/4 et 60/5 du Code des Droits de succession</i>	426
Sous-section 2. Obligations du contribuable	391		
Sous-section 3. Obligations de tiers	393		
Sous-section 4. Obligations des organismes publics	394		
<i>Section 2. Contrôle sur place</i>	395		
Chapitre 14. Prescription	396		
<i>Section 1. Délai</i>	396		
<i>Section 2. Interruption</i>	396		
<i>Section 3. Suspension</i>	396		
Chapitre 15. Poursuite pénale	397		
<i>Section 1. Dispositions générales</i>	397		
<i>Section 2. Détection d'infractions</i>	397		
<i>Section 3. Sanctions pénales</i>	397		
Chapitre 16. [Sanctions administratives]	398		
Chapitre 17. [Moyens de preuve]	399		

<i>Droits d'enregistrement</i>	427	Chapitre VIII. [Dispositions diverses relatives à la liquidation des droits et au paiement du montant dû]	449
Code des Droits d'Enregistrement, d'Hypothèque et de Greffe – Dispositions fédérales, applicable pour la Région flamande	427	Chapitre IX. Obligations en vue d'assurer la perception des droits	450
<i>Titre I. Droit d'enregistrement</i>	427	<i>Section I. Mentions à insérer dans certains actes</i>	450
Chapitre I. Formalité de l'enregistrement et établissement de l'impôt	427	<i>Section II. Prescriptions relatives à la délivrance des expéditions</i>	451
Chapitre II. Division des droits et règles générales de perception	429	<i>Section III. Répertoire des actes</i>	451
Chapitre III. Obligation de l'enregistrement	430	<i>Section IV. Devoir de communication</i>	452
<i>Section I. Actes et déclarations assujettis à la formalité</i>	430	<i>Section V. Obligations imposées aux officiers publics en vue d'assurer le recouvrement du droit d'enregistrement.</i>	454
<i>Section II. Délais pour la présentation à la formalité</i>	432	Chapitre X. Moyens de preuve	454
<i>Section III. Personnes tenues de l'obligation de l'enregistrement.</i>	433	<i>Section I. Dispositions générales</i>	454
<i>Section IV. Lieu de l'enregistrement</i>	434	<i>Section II. Expertise de contrôle</i>	455
<i>Section V. Sanctions.</i>	434	Chapitre XI. Insuffisance d'estimation, dissimulation et simulation, sanctions	457
Chapitre IV. Fixation des droits	435	Chapitre XII. Peines correctionnelles	457
<i>Section I. Transmissions à titre onéreux de biens immeubles.</i>	435	Chapitre XIII. Restitution	460
<i>Section II. Ventes publiques de biens meubles corporels</i>	436	Chapitre XIV. Prescription	461
<i>Section III. [...]</i>	436	Chapitre XV. Poursuites et instances	462
<i>Section IV. Baux</i>	436	Chapitre XVI. Dispositions particulières relatives aux ventes publiques de meubles	463
<i>Section V. [...]</i>	437	Chapitre XVII. Renseignements à fournir par [l'Administration générale de la Documentation patrimoniale]	465
<i>Section VI. Constitutions d'hypothèque [...]</i>	437	Chapitre XVIII. [Droit spécial sur la nationalité, les lettres patentes de noblesse et les autorisations de changer de nom ou de prénoms]	465
<i>Section VII-VIII. [...]</i>	438	<i>Section I. [Nationalité]</i>	465
<i>Section IX. Mainlevées</i>	438	<i>Section II. [Lettres patentes de noblesse et autorisations de changer de nom ou de prénoms].</i>	466
<i>Section X. Partages</i>	439	<i>Section III. [Dispositions communes aux sections II et III]</i>	466
<i>Section XI. [Sociétés]</i>	439	Chapitre XIX. Amende spéciale pour dépôt tardif des actes de société soumis à publications	467
<i>Section XII. Donations</i>	443	<i>Titre II. Droit d'hypothèque</i>	467
Sous-section I. Dispositions générales	443	<i>Titre III. Droit de greffe</i>	467
Sous-section II. [Dispositions particulières pour des donations d'entreprises et de sociétés]	443	Chapitre I. Etablissement de l'impôt et fixation des droits	467
Sous-section III. Dispositions particulières temporaires pour les donations de parcelles de terrain destinées à la construction d'habitations selon les prescriptions d'urbanisme	443	<i>Section I. Droit de mise au rôle.</i>	468
<i>Section XIII. [...]</i>	443	<i>Section Ibis. Droit de rédaction.</i>	468
<i>Section XIV. Jugements et arrêts</i>	443	<i>Section II. Droit d'expédition</i>	469
<i>Section XV-XVII. [...]</i>	445	<i>Section III. [...]</i>	470
<i>Section XVIII. [...]</i>	445	<i>Section IV. Droit d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et aux registres des groupements d'intérêt économique.</i>	470
<i>Section XIX. Protêts</i>	445	Chapitre II. Exemptions	470
<i>[Section XIXbis. Actes et écrits annexés]</i>	445	Chapitre III. Dispositions diverses	471
<i>Section XX. Actes exemptés du droit proportionnel et assujettis au droit fixe général.</i>	445	<i>Section I. Mesures tendant à favoriser, par une réduction des droits d'enregistrement, la construction de nouveaux bâtiments.</i>	479
Chapitre V. Enregistrement en débit	445	<i>Section II. Dispositions diverses.</i>	479
Chapitre VI. Enregistrement gratuit	446		
Chapitre VII. Exemption de la formalité de l'enregistrement	447		

Arrêté royal du 11 janvier 1940 relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - Région flamande.	480	Livre III. [...]	511
Annexe I.	482	Section I. Mesures générales	512
Annexe II.	484	Section II. Mesures particulières	512
Arrêté royal du 18 juillet 1972 relatif à l'exécution des articles 117 et 120 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - Région flamande.	485	Arrêté royal du 31 mars 1936 portant règlement général des droits de succession - Région flamande.	513
<i>Droits de succession.</i>	487	Annexe I.	514
Code des droits de Succession – Dispositions fédérales, applicables pour la Région flamande	487	Annexe III. [...]	515
Livre I. Droits de succession et de mutation par décès.	487	Annexe IV. Taxe annuelle sur les entreprises d'assurances.	515
Chapitre I. Etablissement des droits	487	Arrêté royal du 26 août 2003 contenant des règles complémentaires relatives à la dation d'oeuvres d'art comme mode de paiement des droits de succession, fixant les règles précises relatives au paiement et à la restitution des frais d'évaluation visés à l'article 83/3 du Code des droits de succession et à l'article 111, alinéa 5, du Code des impôts sur les revenus 1992 et fixant la date d'entrée en vigueur de chacun des articles de la loi du 21 juin 2001 visant à modifier les conséquences sur l'impôt sur les revenus des donations à l'Etat et les modalités des datations d'oeuvres d'art en paiement de droits de succession - Région flamande.	515
Section I. Successions <i>ab intestat</i> et testamentaires.	487	Chapitre I. Dépôt de la demande d'évaluation	516
Section II. Transmissions et dispositions assimilées aux mutations à cause de mort	487	Chapitre II. Examen des oeuvres d'art.	516
Chapitre VII. Exemptions et réductions.	487	Chapitre III. Règles spécifiques d'exécution de l'article 83/3 du Code des droits de succession	516
[Section II. Exemptions]	487	Section I. Les oeuvres d'art offertes appartiennent partiellement ou entièrement à la succession	516
[Section III. Dispositions particulières pour acquérir des entreprises et des sociétés]	489	Section II. Les oeuvres d'art offertes n'appartiennent pas à la succession	516
Chapitre IX. Paiement des droits et amendes	489	Section III. Acceptation de l'offre de dation en paiement et de la remise des oeuvres d'art	516
Section I. Obligation.	489	Chapitre IV. Règles spécifiques relatives à l'article 104, 5°, b), et à l'article 111 du Code des impôts sur les revenus 1992	516
Section II. Contribution	489	Chapitre V. Frais d'évaluation.	517
Section III. Délai de paiement.	489	Chapitre VI. Disposition abrogatoire	517
Chapitre XI. Obligations imposées à des tiers en vue d'assurer la juste perception des droits de succession dus par suite de décès d'habitants du royaume	489	Chapitre VII. Entrée en vigueur et disposition d'exécution.	517
Chapitre XVII. Renseignements à fournir par [l'Administration générale de la Documentation patrimoniale]	493		
Livre II. Taxe compensatoire des droits de succession	493		
Chapitre I. Etablissement de la taxe	493		
Chapitre II. Assiette de la taxe.	494		
Chapitre III. Déclaration.	495		
Chapitre IV. Liquidation et paiement de la taxe	495		
Chapitre V. Dispositions diverses	496		
Livre IIbis. Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif [...] et sur les entreprises d'assurances.	502		

Arrêté du Gouvernement flamand du 2 mars 2012 portant exécution des articles 140quinquies et 140sexies du Code des Droits d'enregistrement, d'Hypothèque et de Greffe, et des articles 60/4 et 60/5 du Code des Droits de succession

Chapitre 1. Définitions 517
 Chapitre 2. Compétences 518
 Chapitre 3. Le formulaire et l'attestation relatifs à l'exemption des droits de succession et au tarif réduit en matière de droits de succession du transfert d'entreprises familiales et de sociétés de famille 518

Chapitre 4. La notification. 518
 Chapitre 5. Dispositions finales. 519

Omzendbrief 2015/1 van 16 februari 2015 betreffende art. 3.17.0.0.2 van de Vlaamse Codex Fiscaliteit van 13 december 2013, zoals gewijzigd door het decreet van 19 december 2014 - Antimisbruikbepaling - Fiscaal misbruik - Registratiebelasting en erfbelasting

519